

Procès-verbal du Bureau Syndical  
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue  
Mardi 21 janvier 2025

Lieu : Salle du Conseil – Mairie de Frasne

Date de la convocation : 14/01/2025

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents : 2 Membres présents : 6

**Nombre de suffrage exprimés** 9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à dix heures trente, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Frasne sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	x
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFRAZNE	x
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	x
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Secrétaire de séance : Jean-Claude Grenier

1. Approbation PV du 11 décembre 2024 .....	2
2. Attribution de marchés .....	2
2.1 Maîtrise d'œuvre travaux prévention inondation à Doubs .....	2
2.2 Travaux de restauration du Doubs à Doubs et Arçon .....	2
3. Demande de subvention Animation Natura 2000 Drugeon-Haut-Doubs 2025 .....	4
4. Etude des risques de transfert de polluants métalliques liés aux pollutions historiques de la Tanche à Morteau et Les Fins .....	4

\*\*\*\*\*

## 1. Approbation PV du 11 décembre 2024

Le Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

**Les membres du bureau à l'unanimité valident le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024.**

## 2. Attribution de marchés

### 2.1 *Maîtrise d'œuvre travaux prévention inondation à Doubs*

Le présent marché de maîtrise d'œuvre, passé en application des dispositions des articles 74 II et 28 I du code des marchés publics a pour objet la réalisation de Travaux de réduction de la vulnérabilité de la commune de Doubs aux inondations.

L'estimation financière du maître d'ouvrage effectuée au stade projet est de 63 000 € euros HT (75 600 € TTC).

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Critère 1 : valeur technique	55%
Critère 2 : Prix de la prestation	45 %

Date et heure limite de remise des offres : 05/12/24 - 17:00

Une seule offre a été déposée par le bureau d'étude NALDEO pour un montant de 70 297,80 € TTC. Le montant est conforme à l'enveloppe prévisionnelle et le prestataire présente des capacités techniques compatibles avec la réalisation de la mission.

L'offre Naldéo est ainsi la mieux-disante.

Monsieur le Président demande si un financement est prévu pour ce projet, Monsieur THEVENET répond négativement en effet les dossiers pour la Prévention des Inondations ne sont pas finançables, le territoire n'étant pas éligible au Fonds Barnier.

**Délibération N°BS-2025-01 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :**

- Valide l'offre de NALDEO pour un montant de 70 297,80 € TTC
- Autorise le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

### 2.2 *Travaux de restauration du Doubs à Doubs et Arçon*

Jean-Noël RESH, chargé de mission à l'EPAGE, indique que le présent marché de travaux a pour objet les travaux de restauration du Doubs de la confluence du Drugeon à Arçon.

Il est constitué d'une tranche ferme et de tranche optionnelle

Tranche(s)	Désignation
Tranche ferme	Restauration du Doubs
Tranche optionnelle n°01	Pêche de sauvetage du tronçon de travaux
Tranche optionnelle n°02	Clôtures au droit des linéaires terrassés en berge
Tranche optionnelle n°03	Fourniture et transport sur site de matériaux concassés calcaire ou alluvionnaires (0 - 200 mm)

La date limite de remise des offres était le 13 janvier 2025 à 17h00. L'analyse des offres a été réalisé par le Artelia qui assure la maîtrise d'œuvre.

Trois entreprises ont déposé une offre :

- SAS SEJ : 1 112 301,48 € TTC
- Groupement d'entreprises TERELIAN / Lonchampt TPAF : 1 126 319,94 € TTC
- Groupement d'entreprises : SPIE Batignolles Varélian / COLAS France / Jura Natura Services : 1 322 133,00 € TTC

Le classement des prix avant négociation est le suivant.

#### Classement offre technique

- 1- Groupement d'entreprises TERELIAN / Lonchampt TPAF (54/60)
- 2- Groupement d'entreprises : SPIE Batignolles Varélian / COLAS France / Jura Natura Services (46/60)
- 3- SAS SEJ (38/60)

#### Classement offre prix

- 1- SAS SEJ (40/40)
- 2- Groupement d'entreprises TERELIAN / Lonchampt TPAF (39,50/40)
- 3- Groupement d'entreprises : SPIE Batignolles Varélian / COLAS France / Jura Natura Services : (33,65/40)

#### Classement général des offres

- 1- Groupement d'entreprises TERELIAN / Lonchampt TPAF (93,50/100)
- 2- Groupement d'entreprises : SPIE Batignolles Varélian / COLAS France / Jura Natura Services : (79,65/100)
- 3- SAS SEJ (78/100)

Monsieur THEVENET indique que certaines conditions du marché entraînent un début des travaux au début du printemps et pour pouvoir attribuer le marché il convient de revoir le calendrier budgétaire, en effet au vu du montant des travaux, la délibération d'ouverture des crédits avant le vote du Budget ne suffit pas pour couvrir la totalité du prix, il faut donc avancer le vote du budget.

Le calendrier budgétaire modifié sera le suivant :

- Comité Syndical – Orientations Budgétaires le 17 février 2025 à 18h00
- Comité Syndical – Vote du Budget le 11 mars 2025 à 18h00

L'attribution du marché est reportée au prochain bureau. La notification ne pourra avoir lieu avant le vote du budget.

### 3. Demande de subvention Animation Natura 2000 Drugeon-Haut-Doubs 2025

Une erreur ayant été faite dans la précédente délibération du 11 décembre 2024, sur le montant de l'aide financière demandée à la Région pour l'animation Natura 2000 du site « Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs », il est demandé de prendre une nouvelle délibération.

**Animation 2025 : Montant de la subvention demandée = 198 218,99 €.**

<b>1. Dépenses de rémunération :</b>				
<b>Nom de l'intervenant</b>	<b>Qualification de l'intervenant</b>	<b>ETP correspondant</b>	<b>Montant de la rémunération présenté pour la mission</b>	<b>Montant de la rémunération plafonné à 47 000 €</b>
Camille Barbaz	Chargée de mission Natura 2000 - Coordinatrice	0,7	40 417,60 €	40 417,60 €
Patrick Duboz	Animateur agro-environnement	1	52 020,52 €	47 000,00 €
Michel Sauret à recruter	Technicien zones-humides Vacataire révision DOCOB	0,2 1	11 755,83 € 42 376,84 €	11 755,83 € 42 376,84 €
<b>Sous total rémunérations :</b>			<b>155 917,04 €</b>	<b>141 584,99 €</b>
<b>Montant du forfait des 40% des frais de rémunérations</b>				<b>56 634,00 €</b>
<b>Total prévisionnel, forfait des 40% inclus</b>				<b>198 218,99 €</b>

Monsieur le Président demande si le recrutement pour le Vacataire concernant la révision du DOCOB a déjà été lancée, Monsieur THEVENET répond par la négative.

Délibération N°BS-2025-02 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Rapporte la délibération N°BS-2024-30
- Valide les projets de demande de financement Natura 2000 pour l'animation 2025 du site « Vallées du Drugeon et du Haut Doubs », de solliciter le soutien financier de la Région et de l'Union Européenne (FEADER) pour 198 218.99 €
- Autorise le Président à signer tout document à cette demande

### 4. Etude des risques de transfert de polluants métalliques liés aux pollutions historiques de la Tanche à Morteau et Les Fins.

Monsieur Cédric BOLE indique que la rivière La Tanche s'écoulant sur les communes de Les Fins et Morteau a fait l'objet de plusieurs pollutions chroniques et accidentelles depuis plusieurs années d'origines diverses et industrielles en particulier. Des pollutions accidentelles aux métaux lourds ont défrayé la chronique ces 4/5 dernières années, ayant entraîné une action judiciaire auprès de l'entreprise Plastivaloire.

L'EPAGE a conduit en parallèle une étude diagnostique globale du cours d'eau qui s'est terminée en 2023. Elle a mis en évidence une dégradation assez forte des édifices biologiques liée à la qualité de l'eau et à l'état physique du cours d'eau.

Une première tranche de travaux de restauration morphologique a été lancée fin 2024 sur l'amont du cours d'eau qui présente encore une qualité d'eau correcte.

Sur la partie aval, dans le marais de la Tanche, l'EPAGE a effectué des analyses de métaux lourds, dans les sédiments et dans les sols du marais. Ces analyses ont montré des concentrations très fortes de certains métaux lourds. Compte tenu par ailleurs que les rejets polluants n'étaient pas forcément supprimés, il avait été décidé de mettre en attente un éventuel projet de restauration de la Tanche dans le marais.

En 2024, l'entreprise Plastivaloire a décidé d'arrêter sa ligne de production utilisant les métaux incriminés et a engagé un processus de dépollution du site. De plus la DREAL a demandé à l'entreprise d'engager des investigations complémentaires sur l'état de contamination de la Tanche et de réaliser une démarche d'Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM). Cette démarche a pour objectif de déterminer, en fonction des usages en place, quels sont les mesures à prendre vis-à-vis de la pollution existante.

Cette demande de la DREAL se limite à étudier le risque vis-à-vis de l'ingestion d'eau superficielle ou souterraine.

Compte tenu du projet de l'EPAGE de restaurer la Tanche et de la présence de métaux lourds dans les sols agricoles, l'EPAGE a engagé une discussion avec Plastivaloire pour élargir la démarche à l'usage agricole des terrains. Le bureau d'étude missionné par l'entreprise a proposé un complément d'étude avec des analyses dans les sols agricoles et dans l'herbe afin de compléter l'IEM sur cet usage et également pour évaluer les mesures éventuelles à prendre en cas de travaux de restauration morphologique (devenir des terrains pollués).

Monsieur Cédric BOLE précise qu'actuellement il y avait peu de données scientifiques concernant l'état des sols et qu'il est important d'en savoir plus.

Le coût de ce complément est de 7 440 € T.T.C. ; l'entreprise accepte d'en prendre 50 % à sa charge. Les membres du Bureau valident la prise en charge par l'EPAGE du montant restant c'est-à-dire 3 220 € T.T.C.

La séance est levée à 12h00.

Le secrétaire de Séance



Le Président de l'EPAGE

Haut Doubs Haute Loue

Philippe ALPY



